Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_075-DE

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de FONSORBES

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.

Présents :
Mmes BEAUFORT, BOBO, CALVO, GOSSELIN, LACOSTE, MARNAC, RIPOLL, ROUER, SIMÉON et STEMER
MM. BAË, BARBA, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, FRANCHINA, GAUTHIER, JÉROME, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, PILET, RIVIER et SÉVERAC

Séance du
6 avril 2023
Acte n° **2023-075**

Absent(s) représenté(s) :
Mme BRUN a donné procuration à M. BAË
Mme LE PRIOL a donné procuration à Mme RIPOLL
Mme VALENTI a donné procuration à Mme GOSSELIN
Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE
Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE
M. CHOUARD a donné procuration à M. BRIANTAIS
M. LERAT a donné procuration à M. CANILLO

Conseillers en exercice :
33

Absent(s) : /

Conseillers présents :
26

Secrétaire de séance : M. GAUTHIER Jean

Date de la convocation :
29 mars 2023

Thème : 7.10 - DIVERS

Objet : Travaux SDEHG – 6 AT 297 - Remplacement câble entre PL 696 et 697 rue du Châtelain

M. GAUTHIER Jean, Conseiller Municipal délégué à la voirie informe le Conseil Municipal que suite à la demande de la commune en date du 09/01/2023, le SDEHG a réalisé un avant-projet sommaire de la rénovation du câble EP entre les PL 696 et 697 rue du Châtelain.

Les travaux comprennent :

- La réalisation une tranchée de 22 ml entre les points lumineux 696 et 697 rue du Châtelain
- La fourniture et la pose d'un câble de section 2g16 mm² cuivre sous fourreau et d'une câblette 25mm² cuivre
- Le raccordement de l'ensemble
- La réfection des chaussées et des trottoirs à l'identique

La part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- Montant total HT estimé des travaux : 14 614,00 €
  Soit :
- TVA (récupérée par le SDEHG) : 2 296,00 €
- Part du SDEHG : 5 833,00 €
  (50 % du montant HT des travaux jusqu'au plafond fixé par le SDEHG)
- Part restant à la charge de la commune (estimation) : 6 485,00 €

Aussi, M. GAUTHIER Jean propose au Conseil Municipal d'approuver le projet, et de s'engager sur la participation financière de la commune, pour ces travaux.

Entendu l'exposé de M. GAUTHIER Jean, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

VOTE		
	Pour :	30
	Contre :	0
	Abstention :	3 (*Mme Bobo, MM. Bonnet et Pilet*)

ARTICLE 1 : prends acte de l'avant-projet sommaire présenté.

ARTICLE 2 : décide, par le biais de concours, de verser une "Subvention d'équipement – autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 2041582 de la section d'investissement.

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

.../...

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 14/04/2023
ID : 031-213101876-20230406-2023_075-DE

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 6 avril 2023 – acte n° 2023-075 – page 2/2
Thème :	7.10 - DIVERS
Objet :	Travaux SDEHG – 6 AT 297 - Remplacement câble entre PL 696 et 697 rue du Châtelain

ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 7 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise

MAIRIE DE FONSORBES (Haute - Garonne)

Le Secrétaire de Séance
GAUTHIER Jean

Délibération publiée sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023

Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 6 avril 2023 publié sur le site Internet de la collectivité le 14 AVR. 2023